

*Annulée.*

**ISO**

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

**RECOMMANDATION ISO  
R 566**

**NOMS COMMUNS POUR LES PESTICIDES  
SIXIÈME LISTE**

---

1<sup>ère</sup> ÉDITION

Avril 1967

**REPRODUCTION INTERDITE**

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.



## HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 566, *Noms communs pour les pesticides — Sixième liste*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 81, *Noms communs pour les pesticides*, dont le Secrétariat est assuré par la British Standards Institution (BSI).

Les travaux relatifs à cette question furent entrepris par le Comité Technique en 1961 et aboutirent en 1962 à l'adoption d'un Projet de Recommandation ISO.

En juin 1963, ce Projet de Recommandation ISO (N° 579) fut soumis à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants:

Australie	France	Portugal
Autriche	Grèce	Royaume-Uni
Belgique	Hongrie	Suède
Canada	Inde	Suisse
Chili	Italie	Tchécoslovaquie
Danemark	Nouvelle-Zélande	Turquie
Espagne	Pays-Bas	U.R.S.S.

Trois Comités Membres se déclarèrent opposés à l'approbation du Projet:

Allemagne  
République Sud-Africaine  
U.S.A.

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en avril 1967, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.



**NOMS COMMUNS POUR LES PESTICIDES****SIXIÈME LISTE\*****AVANT-PROPOS**

La présente Recommandation ISO donne la sixième liste de noms communs approuvés par le Comité Technique ISO/TC 81, *Noms communs pour les pesticides*, pour certains pesticides d'importance internationale. Le nom chimique conforme aux règles de l'Union internationale de chimie pure et appliquée (UICPA) est donné dans chaque cas, ainsi que les formules chimiques et des notes relatives à certains noms. L'application de chaque composé est indiquée dans une colonne séparée, selon les classes suivantes:

- A Insecticides ou acaricides
- B Fongicides
- C Herbicides
- D ~~Rodenticides~~

Il est prévu de publier, en temps opportun, d'autres Recommandations ISO pour les noms communs approuvés. Dans certains cas, des noms largement utilisés ne sont pas pour l'instant utilisables sur le plan international, parce qu'ils sont protégés par des marques de fabrique dans certains pays.

---

\* Les listes précédentes font l'objet des Recommandations ISO suivantes:

ISO/R 116, *Noms communs pour les pesticides. Première liste*,  
ISO/R 219, *Noms communs pour les pesticides. Deuxième liste*,  
ISO/R 258, *Noms communs pour les pesticides. Troisième liste*,  
ISO/R 290, *Noms communs pour les pesticides. Quatrième liste*,  
ISO/R 411, *Noms communs pour les pesticides. Cinquième liste*.

## NOMS COMMUNS APPROUVÉS

Noms communs français anglais russe	(E) (R)	Noms chimiques	Formules chimiques	1) Classes	Pays où ce nom n'est pas acceptable
<b>barbane</b> barban барбан	(E) (R)	(chloro-3 phényl) carbamate de chloro-4 butyne-2 yle		C	Italie <sup>2)</sup> République Sud- Africaine <sup>3)</sup> U.R.S.S. <sup>4)</sup>
<b>butonate</b> butonate бУТОНАТ	(E) (R)	butyryloxy-1 trichloro- 2,2,2 éthyl phosphonate de diméthyle		A	U.R.S.S. <sup>5)</sup>
<b>carbaryl</b> carbaryl карбарил	(E) (R)	méthylcarbamate de naphyle-1		A	Suède <sup>6)</sup> U.R.S.S. <sup>7)</sup>
<b>chlorbicyclène</b> chlorbicyclen хлорбИЦИКЛИН	(E) (R)	bis (chlorométhyl)-5,6 hexachloro-1,2,3,4,7,7 bicyclo [2.2.1] heptène-2		A	
<b>coumithoate</b> coumithoate куМИТОВАТ	(E) (R)	thiophosphate de 0,0-dié- thyle et d'-(oxo-6 tétra- hydro-7,8,9,10 benzo [c]chroményle-3)		A	
<b>4-CPA</b> 4-CPA 4-ХПА	(E) (R)	acide chloro-4 phénoxyacétique		C	U.S.A. U.R.S.S. <sup>8)</sup>
<b>diallate</b> di-allate диаллат	(E) (R)	di-isopropylthiocarba- mate de S-(dichloro-2,3 allyle)		C	
<b>dichlobénil</b> dichlobenil ДИХЛОБЕНИЛ	(E) (R)	dichloro-2,6 benzonitrile		C	
<b>dichlorprop</b> dichlorprop ДИХЛОРПРОП	(E) (R)	acide (dichloro-2,4 phénoxy)-2 propionique		C	U.R.S.S. <sup>9)</sup>
<b>disulfoton</b> disulfoton ДИСЮЛЬФОТОН	(E) (R)	dithiophosphate de 0,0-diéthyle et de S-(éthylthio-2 éthyle)		A	U.R.S.S. <sup>10)</sup>

1) Classes: A — Insecticides ou acaricides. B — Fongicides. C — Herbicides. D — Rodenticides.

2) Le nom « barbane » n'est pas acceptable pour l'emploi en Italie, car il entre en conflit avec une marque commerciale enregistrée dans ce pays.

3) Le nom « barbane » n'est pas acceptable pour l'emploi dans la République Sud-Africaine, car il entre en conflit avec une marque commerciale enregistrée dans ce pays. *Barbanate* a été accepté comme nom commun.

4) En U.R.S.S., *chlorinat* (хлоринат) a été accepté comme nom commun.

5) En U.R.S.S., *butilchlorofos* (бутилхлорофос) a été accepté comme nom commun.

6) Le nom « carbaryl » n'est pas acceptable pour l'emploi en Suède, car il entre en conflit avec une marque commerciale enregistrée dans ce pays.

7) En U.R.S.S., *sevin* (севин) a été accepté comme nom commun.

8) En U.R.S.S., *4-ChFU* (4-ХФУ) a été accepté comme nom commun.

9) En U.R.S.S., *2,4-DP* (2,4-ДП) a été accepté comme nom commun.

10) En U.R.S.S., *M-74* (M-74) a été accepté comme nom commun.

## NOMS COMMUNS APPROUVÉS

(suite)

Noms communs français anglais (E) russe (R)	Noms chimiques	Formules chimiques	<sup>1)</sup> Classes	Pays où ce nom n'est pas acceptable
<b>dithianon</b> dithianon (E) ДИТИАНОН (R)	dioxo-9, 10 dithia-1,4 anthracène dicarbonitrile-2,3		B	Italie <sup>2)</sup>
<b>endosulfan</b> endosulfan (E) ендосюльфан (R)	hexachloro-1,9,10,11,12, 12 oxydo-5 dioxa-4,6, thia-5 tricyclo[7.2.1.0 <sup>2,8</sup> ] dodécène-10		A	Iran <sup>3)</sup> Italie <sup>4)</sup> U.R.S.S. <sup>5)</sup>
<b>éthoxyquine</b> ethoxyquin (E) этоксикин (R)	éthoxy-6 triméthyl-2,2,4 dihydro-1,2 quinoléine <sup>6)</sup>		B	Pays-Bas <sup>7)</sup> U.R.S.S. <sup>8)</sup>
<b>fentine</b> fentin (E) фентин (R)	triphénylétain <sup>9)</sup>	(C <sub>6</sub> H <sub>5</sub> ) <sub>3</sub> Sn <sup>+</sup>	B	République Sud- Africaine <sup>10)</sup> U.S.A. <sup>10)</sup> U.R.S.S. <sup>11)</sup>
<b>métam-sodium</b> metam-sodium (E) метам-содиум (R)	méthyl (dithiocarbamate) de sodium		A, B, C	Royaume- Uni <sup>12)</sup> Canada <sup>13)</sup> U.R.S.S. <sup>14)</sup>
<b>oxydéméton-méthyl</b> oxydemeton- methyl (E) оксидеметон- метил (R)	thiophosphate de S-(éthylsulfinyl-2 éthyle) de 0,0-diméthyle		A	U.R.S.S. <sup>15)</sup>
<b>prométone</b> prometon (E) прометон (R)	bis(isopropylamino)-4,6 méthoxy-2 triazine-1,3,5		C	Allemagne <sup>16)</sup> Canada <sup>16)</sup>
<b>prométryne</b> prometryne (E) прометрин (R)	bis(isopropylamino)-4,6 méthylthio-2 triazine-1,3,5		C	

<sup>1)</sup> Classes: A — Insecticides ou acaricides. B — Fongicides. C — Herbicides. D — Rodenticides.<sup>2)</sup> Le nom « dithianon » n'est pas acceptable pour l'emploi en Italie, car il entre en conflit avec une marque commerciale enregistrée dans ce pays.<sup>3)</sup> En Iran, *thiodan* a été accepté comme nom commun.<sup>4)</sup> Le nom « endosulfan » n'est pas acceptable pour l'emploi en Italie, car il entre en conflit avec une marque commerciale enregistrée dans ce pays.<sup>5)</sup> En U.R.S.S., *tiolan* (тиолан) a été accepté comme nom commun.<sup>6)</sup> La formule de constitution indiquée représente le complexe éthoxyquine provenant des changements continus d'oxydation de la molécule de base. Plutôt que d'exister à l'état de molécule simple, le composé se transforme spontanément en complexe, car son action est biologique.<sup>7)</sup> Le nom « éthoxyquine » n'est pas acceptable pour l'emploi aux Pays-Bas, car il entre en conflit avec une marque commerciale enregistrée dans ce pays.<sup>8)</sup> En U.R.S.S., *polietoksichinolin* (полиэтоксихинолин) a été accepté comme nom commun.<sup>9)</sup> On devrait préciser quel est l'anion présent (ex.: acetate de fentine, hydroxyde de fentine).<sup>10)</sup> Le nom commun n'est pas acceptable pour l'emploi dans la République Sud-Africaine et aux U.S.A., car on considère le nom chimique comme suffisamment court.<sup>11)</sup> En U.R.S.S., *fenolovo* (фенолово) a été accepté comme nom commun.<sup>12)</sup> Au Royaume-Uni, on utilise le nom *metham-sodium*.<sup>13)</sup> Au Canada, *metam* est défini comme suit: acide méthyl (dithio-carbamique).<sup>14)</sup> En U.R.S.S., *karbatjon* (карбатин) a été accepté comme nom commun.<sup>15)</sup> En U.R.S.S., *metilmerkaptosoksid* (метилмеркаптофосоксид) a été accepté comme nom commun.<sup>16)</sup> Le nom « prométone » n'est pas acceptable pour l'emploi en Allemagne et au Canada, car il entre en conflit avec une marque commerciale enregistrée dans ces pays.